

Harcèlement sexuel dans l'espace universitaire au Bénin:

Représentations, facettes et implications sociales

Dr Yvette Onibon DOUBOGAN,

Département de Sociologie-Anthropologie,

Université de Parakou, Bénin,

yvette.onibon@gmail.com

Dr Elisabeth HOFMANN, MCF,

Université de Bordeaux Montaigne (IATU/STC) et LAM, France,

elisabeth.hofmann@u-bordeau-montaigne.fr

Résumé: Cette recherche analyse les perceptions sociales du harcèlement sexuel, ainsi que ses différentes facettes et implications sociales en milieu universitaire au Bénin. Elle adopte une démarche méthodologique essentiellement qualitative qui exploite pour la collecte des informations la recherche documentaire, l'entretien semi-structuré, le récit de vie et l'observation directe. L'échantillon de la recherche est constitué de 46 personnes sélectionnées par choix raisonné. L'analyse de contenu thématique a permis le traitement des informations. La triangulation des données et leur analyse dans la perspective théorique de l'individualisme méthodologique de Boudon (2002) révèle que le harcèlement sexuel est perçu comme un "*phénomène banal*" par la quasi-totalité des enseignants. Ces derniers justifient leur attitude par le fait que les filles béninoises ont une culture de résistance aux avances des hommes, résistances qui demandent à être dépassées. Le harcèlement sexuel se présente sous diverses formes qui le rend complexe et dynamique. Les conséquences du harcèlement sexuel sont lourdes pour les étudiantes, car elles peuvent aller de la détérioration de la qualité de l'enseignement à l'échec académique en passant par des difficultés d'intégration professionnelle des étudiantes au cas où elles cèdent aux pressions du harceleur.

Mots clés : Harcèlement sexuel, perceptions sociales, facettes, implications sociales, université, Bénin

Abstract

This search analyzes the social perceptions of the sexual harassment, as well as its various facets and the social implications in universities in Benin. She adopts an essentially qualitative methodological approach which exploits for the collection of the information the document retrieval, the semi-structured maintenance, the narrative of life and the direct observation. The sample of the search is established of 46 people selected by reasoned choice. The analysis of thematic contents allowed the treatment of the information. The triangulation of the data and their analysis in the theoretical prospect of the methodological individualism of Boudon (2002) reveals that the sexual harassment is perceived as a "commonplace phenomenon" by certain teachers. The latter justify their attitude of harasser by the fact that the girls Beninese have a culture of resistance in the advances of the people, the resistances which ask to be exceeded. The sexual harassment appears under diverse forms which make it complex and dynamic. The consequences of the sexual harassment are heavy for the students, because they can go of the deterioration of the quality of the education to the

academic failure including difficulties of integration of the students in case they give into pressure of the harasser.

Keywords: sexualharassment, social perceptions, facets, consequences, university, Benin

Introduction

Les violences basées sur le genre constituent un problème majeur dans la plupart des sociétés. Au Bénin, une étude du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale réalisée en 2009 sur les violences faites aux femmes a révélé l'ampleur de ce problème qui touche environ 69% de femmes. Les violences faites aux femmes s'observent dans les ménages, les administrations, les centres de formation (ateliers) et d'instruction (écoles, collèges et lycées, universités), etc. et présentent des diverses formes, au nombre desquelles on peut citer le harcèlement sexuel.

Au Bénin, la loi N°2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin définit le harcèlement sexuel comme le fait pour quelqu'un de donner des ordres, d'user de paroles, de gestes, d'écrits, de messages et ce de façon répétée, de proférer des menaces, d'imposer des contraintes, d'exercer des pressions ou d'utiliser tout autre moyen aux fins d'obtenir d'une personne en situation de vulnérabilité ou de subordination des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers contre la volonté de la personne harcelée. Le harcèlement sexuel recouvre donc comme le souligne Le Magueresse (2014), une multitude de propos (remarques sur l'habillement ou la coiffure, invitations, demandes de nature sexuelle), de gestes (attouchements, pincements, frôlements, contacts physiques), de comportements non verbaux (« regards qui déshabillent », gestes avec la langue, le sexe). Ceux-ci sont parfois accompagnés de chantage explicite ou la menace d'autres représailles moins visibles, mais tout aussi réelles, notamment quand les auteurs du harcèlement se trouvent dans une position professionnelle ou sociale supérieure à la personne qui fait l'objet du harcèlement. Hamel (2008) précise que le harcèlement sexuel n'est pas réduit à l'intention de l'agresseur de porter atteinte à la dignité de la personne via des comportements à connotation sexuelle. C'est l'effet produit par ces comportements non désirés, indépendamment des intentions de son auteur, qui est constitutif du harcèlement sexuel. Si l'effet produit par les comportements à connotation sexuelle est l'atteinte à la dignité de la personne par la création d'un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant, alors il y a harcèlement sexuel. Même si l'agresseur met en avant "qu'il voulait juste plaisanter", cela n'empêche pas que ces faits puissent être qualifiés de harcèlement sexuel (Hamel, op. cit.). Il s'agit donc d'une forme de violences faites aux femmes assez complexe qui n'est pas sans conséquences sur l'épanouissement psychique, social, économique, éducationnel des femmes et des filles.

Plusieurs opérateurs et bailleurs de fonds (CARE, USAID, OXFAM Québec, Coopération Suisse, Union européenne, Danida...) et des organisations de la société civile (Wildaf, Rifonga, PFID, Welfare...) ont entrepris ces dernières années des actions pour informer, sensibiliser et soutenir les victimes. Cependant, le harcèlement sexuel continue d'être la forme de violences faites aux femmes la plus récurrente dans les établissements de formation et plus particulièrement dans l'espace universitaire. Cette recherche s'est donnée pour objectif d'analyser les perceptions sociales du harcèlement sexuel, ses différentes facettes et conséquences dans l'espace universitaire au Bénin.

1. Matériel et méthodes

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche est essentiellement qualitative. Ce choix s'explique par la nécessité de privilégier les aspects qualitatifs des actions sociales (significations, motivations, jugements, etc.) dans le but de les interpréter et de les comprendre. La méthode qualitative a ainsi permis d'appréhender les représentations sociales du harcèlement chez les principaux acteurs de l'université, les différentes formes de ce phénomène, ainsi que leurs conséquences sur les acteurs universitaires. Plusieurs techniques ont été mobilisées pour le recueil de ses différentes informations.

La recherche documentaire a notamment permis de bien cerner le contenu du concept de harcèlement sexuel, les manifestations de ce phénomène, de même que les dispositions juridiques qui le cadrent. En outre, les entretiens semi-structurés ont permis d'appréhender l'imaginaire et les significations que les acteurs universitaires donnent au harcèlement sexuel, les différentes formes du phénomène tout comme ses conséquences. Au total, 46 entretiens semi-structurés ont été réalisés avec des étudiant(e)s, des enseignant(e)s, des membres du personnel administratif et quelques personnes ressources appartenant aux organisations de la société civile (telle WILDAF, l'association Equi-Fille, l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB), l'UNICEF, l'ONG internationale CARE Bénin-Togo) et à la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre du Ministère de la Famille, qui œuvrent pour lutter contre ce phénomène. De plus, des récits de vie (10) ont été réalisés avec les étudiantes victimes d'harcèlement sexuel afin de mieux saisir le phénomène à partir des expériences vécues par ces dernières. Enfin, le statut d'enseignante chercheur à l'Université de Parakou l'une des auteures de cet article, a permis de mettre en perspective par des observations informelles faites au jour le jour les comportements à connotation sexuelle de certains enseignants et étudiantes (habillement, invitations, attouchements, etc.).

L'échantillon de la recherche est composé de 56 personnes sélectionnées par choix raisonné compte tenu de leurs connaissances sur le sujet. Les deux principales universités du Bénin que sont l'Université d'Abomey-Calavi (située dans la région méridionale du pays) et celle de Parakou (localisée dans la région septentrionale) ont servi de cadres d'investigation à la présente recherche.

Le traitement des données s'est fait sur la base d'une catégorisation des éléments contenus dans les notes ou retranscriptions d'entretiens individuels ou collectifs¹. Les informations ont été ainsi d'abord catégorisées, classées par sous-thème, puis croisées. Le corpus empirique recueilli a été analysé dans la perspective théorique de l'individualisme méthodologique, conception épistémologique selon laquelle *"l'atome logique de l'analyse sociologique est l'acteur individuel"* (Boudon 2002). L'adoption de cette approche théorique a permis dans une perspective compréhensive de rendre compte des actions sociales qui sont orientées subjectivement et qui ont un sens pour l'acteur. Ainsi, l'avantage de l'individualisme méthodologique a notamment été de permettre de saisir les actions, les conceptions et les attitudes qui expliquent la persistance du harcèlement sexuel en milieu universitaire.

¹ Certaines personnes interrogées n'ayant pas souhaité se faire enregistrer, leurs entretiens ont fait l'objet d'une prise de note non-exhaustive ; les enregistrements des autres entretiens ont été retranscrits.

2. Résultats

2.1. Harcèlement sexuel perçu par les enseignant(e)s et les étudiant(e)s en milieu universitaire

La triangulation des données empiriques recueillies révèle que le harcèlement sexuel est une qualification autrefois inexistante en Afrique et qui a été importé de l'Occident. Pour 25% des enseignants, la qualification des faits de « harcèlement » est une « invention » des féministes. C'est le point de vue d'un enseignant qui soutient:

« On ne peut pas parler de harcèlement au Bénin, car il s'agit là d'une réalité propre à la société occidentale que nous voulons adopter parce qu'on a étudié. Autrefois, quand tu voulais faire la cour à une fille, tu ne lui disais pas "je t'aime". Tu passais par des petits cadeaux et attouchements pour lui prouver ton amour. Aujourd'hui encore, il est difficile à une fille de répondre directement par "oui" à une avance. Cela fait que les hommes sont souvent embarrassés parce qu'il leur est difficile de savoir si la fille qu'il courtise est consentante ou non. On est donc obligé d'insister d'abord avant d'être bien situé ».

Il en découle que pour cet enseignant, on ne pourrait parler de harcèlement sexuel dans le contexte béninois. Ce point de vue est confirmé par le témoignage d'un autre enseignant qui affirme :

« Avant de parler d'harcèlement sexuel en milieu universitaire, il faut avant tout relativiser. Au Bénin, les femmes ne disent jamais oui à un homme dès les premières avances. Il faut insister car quand bien même elles sont d'accord, elles font semblant de refuser. Elles se disent souvent qu'on risque de les considérer comme des femmes légères si elles cèdent vite ».

Le harcèlement sexuel trouve donc son fondement dans la culture béninoise, qui veut que les femmes soient réticentes aux hommes lors des avances. Il faut donc insister pour atteindre son but.

Il convient toutefois de préciser que le harcèlement sexuel s'observe particulièrement entre enseignants et étudiantes. Pour comprendre pourquoi les enseignantes ne harcèlent pas les étudiants, un enseignant tente de se justifier en ces termes:

« D'abord, nous n'avons pas trop de femmes enseignantes ici ; ce qui veut dire qu'elles sont en minorité. En plus, les femmes qui ont ce statut professionnel ne s'adonnent pas à ces pratiques. Pour tout couronner, en Afrique et particulièrement au Bénin, ce n'est pas la femme qui fait le premier pas, mais plutôt l'homme et celui-ci est souvent plus âgé que la femme. Non seulement les femmes enseignantes se voient supérieures aux étudiants, mais aussi la tradition ne leur permet pas de courtiser les hommes ; encore moins des étudiants ».

Un tel point de vue est instructif par le type de raisonnement: l'argument selon lequel les enseignantes ne s'adonnent pas à ces pratiques parce qu'elles se sentent supérieures semble être utilisé dans un sens inverse par des collègues masculins: comme selon la tradition les hommes font le premier pas, le fait de se trouver dans une position supérieure semble d'autant plus leur permettre de courtiser les étudiantes. C'est un exemple symptomatique de l'ancrage profond des structures patriarcales de la société béninoise, et ceci dans toutes les couches sociales, jusque dans les milieux intellectuels des universités.

Contrairement à la plupart des enseignants qui tendent à ne pas admettre l'existence du harcèlement sexuel à l'Université, les enseignantes reconnaissent l'existence du phénomène de manière explicite. Une enseignante affirme à cet effet :

« C'est vrai qu'il y a des enseignants qui harcèlent les filles en menaçant de les faire échouer ou de leur donner de mauvaises notes, mais c'est parce qu'elles ne connaissent pas le système de correction (les copies d'examens sont a priori rendues anonymes) qu'elles se laissent avoir ou intimider ».

Une autre enseignante tente de relativiser en soutenant le raisonnement selon lequel la responsabilité est partagée: « les filles ne veulent plus travailler aujourd'hui. Elles profitent du fait qu'un enseignant leur a fait la cour pour dire que celui-ci est à la base de leur échec ».

Cette citation suggère, que certaines étudiantes contribuent à susciter de « *l'intérêt* » de la part des enseignants à travers leur habillement, des mimiques et des comportements en salles de cours. En effet, pour la plupart des étudiants le harcèlement sexuel est perçu comme une pression qu'un individu A fait subir à un individu B afin d'obtenir des rapports sexuels de ce dernier. Pour près d'un tiers des répondants de cette recherche, le harcèlement sexuel est répandu dans l'institution universitaire. Selon leur interprétation du concept « *harcèlement* », les femmes tout comme les hommes peuvent être victimes de harcèlement sexuel. Un étudiant soutient ce point de vue en ces termes: « Ce n'est pas parce que les filles ne sont que des étudiantes qu'elles sont toujours en position de faiblesse. Les enseignants détiennent certes le pouvoir des notes, mais le corps des femmes est aussi une arme très efficace qu'elles utilisent pour obtenir des faveurs auprès de ces derniers ».

Dans cette perspective, certaines étudiantes reconnaissent que ce phénomène social est entretenu par le comportement de certaines filles. En attestent les propos d'une étudiante: « aujourd'hui, les étudiantes s'habillent de manière à provoquer les enseignants [...]. L'homme est fait de chair et de sang. C'est donc normal qu'il soit vulnérable à la vue des parties intimes d'une femme, quel que soit son rang ou son âge ».

Il en découle que certaines étudiantes n'hésitent pas à séduire les enseignants. Dans ces conditions, « certains collègues se laissent prendre au piège » affirme un enseignant.

La triangulation des données empiriques révèle donc que selon les perceptions des enseignants et étudiants des deux sexes, le harcèlement est un phénomène nourri par la tradition béninoise. En attribuant aux hommes le pouvoir d'être celui qui fait le premier pas en matière de sexualité et aux femmes un rôle passif, voire au début défensif, ces aspects culturels semblent banaliser un comportement qui serait qualifié de harcèlement. Cette situation découle du système patriarcal qui régit la société béninoise expliquant la primauté du principe masculin sur le principe féminin. Cette évocation de la culture semble légitimer le contrôle limité que les hommes exercent (ou même peuvent exercer) sur leur sexualité. Cette interprétation largement partagée est paradoxale, car elle affirme comme évidence que les hommes occupent une position sociale dominante et les considère en même temps comme étant « *naturellement* » vulnérables face aux charmes sexuels féminins, car « *faibles* » quant au contrôle de leur sexualité.

2.2. Typologie des formes de harcèlement sexuel en milieu universitaire

Le harcèlement sexuel est pratiqué sous diverses facettes, revêtant différentes manières de prise de contact entre le « *harceleur* » et la personne « *harcelée* » ainsi que différentes formes de pression qui peuvent être exercées dans ce cadre. A titre d'exemple, on peut citer :

– Le **harcèlement sexuel à partir des listes de présence** : cette pratique consiste pour les enseignants qui l'adoptent à demander aux étudiants de constituer une liste des étudiants présents au cours. Cette liste comporte en générale le nom, les prénoms et les contacts téléphoniques des étudiants. Selon une étudiante, "cette liste est demandée la plupart du temps parce que l'enseignant a ciblé dans la salle une étudiante qu'il désire. Après le cours, il appelle généralement le contact de l'étudiante ciblée pour lui faire des compliments ou pour fixer directement un rendez-vous".

Ce mode d'action est adopté par certains enseignants qui n'hésitent pas à menacer les étudiantes au cas où celles-ci ne répondent pas favorablement à leur invitation ou qu'elles s'opposent à l'idée d'avoir des rapports sexuels avec eux.

– Le **harcèlement sexuel par abus du statut d'enseignant**: dans ce cas, certains enseignants profitent du fait qu'une étudiante se rapproche d'eux dans le but d'avoir des éclaircissements sur les cours, de l'aide par rapport à la documentation ou encore par rapport à la rédaction des mémoires de fin de formation, pour entrer en contact avec elle. C'est le cas par exemple d'une étudiante qui raconte :

« En troisième année, j'ai soumis mon thème à mon maître de mémoire de Licence. Il m'a dit que le sujet était intéressant et que je pourrais venir chez lui pour qu'il me donne des orientations. Naïvement, je me suis dit qu'il était responsable contrairement à d'autres qui n'hésitent pas à donner des rendez-vous dans des auberges ou les hôtels. Je me sentais rassurée parce que intérieurement je me disais que sa famille serait là et que rien de mal ne pouvait m'arriver. Une fois chez lui, j'ai constaté que nous étions seuls. Nous sommes restés au salon où il m'a donné des orientations sur mon sujet, puis il m'a motivé à faire un bon travail. Par la suite, il m'a dit qu'il allait me faire visiter la maison et là j'ai été prise de panique. Il m'a fait visiter la maison et lorsque nous sommes arrivés dans la chambre à coucher, il a commencé par m'attoucher. Malgré mon opposition, il a insisté avec des mots et des gestes. Il n'arrêtait de me dire me détendre et de me laisser faire... Ce que j'ai refusé. Il m'a dit que ce n'était quand même pas ma première fois et que je n'étais pas une petite fille. Je lui ai dit qu'il avait raison mais que je ne voulais franchement pas [...] Il est finalement revenu à la raison et m'a dit que je pouvais rentrer. C'est comme ça que je suis partie. Depuis lors, j'ai changé de maître de mémoire pour éviter tout problème avec lui ».

Une autre stratégie utilisée par les enseignants est la prise de contact par l'intermédiaire des étudiants.

– Le **harcèlement par l'intermédiaire des étudiants** : ici les responsables d'étudiants sont généralement utilisés comme "*démarcheurs*" de filles pour les enseignants. Ils fournissent aux enseignants les contacts des filles, leur négocient des rendez-vous et veillent au bon déroulement de la relation. En cas de refus de la part des filles, ils se chargent de transmettre les menaces des enseignants ou profèrent eux-mêmes des menaces à l'endroit de leurs collègues étudiantes. Selon une étudiante victime de cette situation, un de ses responsables s'était adressé à elle en ces termes pour la convaincre de céder aux avances d'un

enseignant: « tu sais que le professeur est capable de tout. Il peut te procurer tout ce dont tu as besoin. Si tu refuses, tu risques de ne pas réussir tes études ».

– Le **harcèlement sexuel par des actes romantiques**: certains enseignants font des avances aux étudiantes en leur offrant de l'argent, des cadeaux, des fleurs, ou encore en leur proposant des sorties, etc. Pour finir, lorsque ces étudiantes s'opposent à l'idée d'avoir des rapports sexuels avec leurs enseignants, ces derniers commencent par exercer leur autorité afin de les amener à céder. En témoignent les propos d'une étudiante en droit qui a dû changer de filière parce qu'elle ne cédait pas aux avances d'un de ces enseignants :

« Tu auras chaud puisque tu refuses... Tu feras ta licence en première année [...]. Après deux échecs, j'ai compris qu'il avait mis ses menaces à exécution et j'ai dû m'inscrire à la FLASH pour éviter de m'éterniser en droit. Bien qu'ayant changé de faculté, l'enseignant en question n'a pas manqué de m'apostropher un jour alors pendant que nous nous étions rencontrés fortuitement sur le campus : "tu crois que tu es sauvée parce que tu as quitté ma faculté" ... ? ».

– Le **harcèlement des proches d'étudiantes convoitées** : certains enseignants orientent parfois leurs menaces sur les camarades d'amphithéâtres les plus proches des étudiantes convoitées. Ces derniers sont souvent considérés comme une menace à éliminer. Cette pratique très remarquée est confirmée par le témoignage d'un étudiant qui affirme: « Après avoir été recalé lors d'une session, un de mes enseignants m'a ouvertement dit ceci: "n'est-ce pas toi qui sais sortir avec les copines de tes enseignants? Tu n'as encore rien vu, continues et tu verras... ».

Les menaces proférées ne sont donc pas seulement orientées à l'endroit des filles convoitées, mais aussi à l'endroit de leurs proches que les responsables et autres étudiants contribuent à identifier.

Dans le contexte universitaire béninois, le harcèlement sexuel est donc un phénomène social dynamique au regard de la diversité des formes qu'il renferme.

2.3. Sexualité transactionnelle des étudiantes : entre stratégie pour avoir des faveurs académiques et solution par défaut

La transaction sexuelle est un échange de toute sorte de faveurs (académiques, matérielles, financières, etc.) contre des rapports sexuels. Cette pratique a été évoquée maintes fois dans les entretiens individuels approfondis. Selon les données empiriques, elle met en jeu particulièrement les étudiantes, les enseignants et le personnel administratif. C'est une pratique qui consiste pour les enseignants et le personnel administratif à attribuer ou à falsifier les notes des étudiantes, desquelles ils obtiennent en retour des rapports sexuels. Selon les entretiens réalisés, ce sont généralement les étudiantes qui posent le premier pas en sollicitant l'aide des enseignants ou du personnel administratif. Outre les faveurs académiques souvent recherchées, elles demandent parfois des appuis financiers ou matériels. Ces interactions transactionnelles font des actes sexuels un objet d'échange. Elles constituent une forme de corruption, car il s'agit de soudoyer un supérieur hiérarchique pour obtenir des avantages.

Dans des cas concrets, la frontière entre harcèlement sexuel et sexualité transactionnelle peut apparemment être floue: une étudiante harcelée peut finir par céder aux pressions exercées sur elle et du coup chercher à tirer des avantages de cette situation qu'elle subit. L'inverse est sur le principe aussi possible: une étudiante qui « provoque » un enseignant ou un agent administratif pour l'obtention de faveurs académiques ou matérielles, peut dans la durée

perdre le contrôle de la situation et subir du harcèlement de la part de celui qui était au début son partenaire de sexualité transactionnelle (en l'absence de récits directs, ce cas de figure n'a pas pu être vérifié).

L'hypothèse selon laquelle les étudiantes qui cherchent à négocier de bonnes notes, des « fuites » de sujets d'examens ou l'obtention de bourses le font surtout parce qu'elles n'ont pas d'autres solutions pour poursuivre et réussir leurs études n'a pas pu être vérifiée dans cette étude. En effet, aucune des étudiantes interrogées n'a admis s'adonner à de telles pratiques de sexualité transactionnelle. Ces pratiques ont été citées par des enseignants et membres de l'administration universitaire. En tous les cas, les étudiant(e)s des deux sexes condamnent fermement de telles pratiques et les enseignants s'en disent victimes, faisant abstraction complète de leur supériorité hiérarchique. Si une certaine « agentivité » peut être attribuée a priori à ces instigatrices prétendues de sexualité transactionnelle, celle-ci n'est pas valorisée par le discours ambiant des camarades. Les enseignants en revanche reconnaissent à ces jeunes femmes une forme d'« agentivité » mais qui serait de nature « vicieuse ».

L'élément central qui ressort de cette mise en perspective croisée du harcèlement sexuel et de la sexualité transactionnelle est la difficulté de délimiter ces différents types d'actes qui peuvent se trouver imbriqués l'un dans l'autre et dont les frontières sont difficiles à tracer, évolutives et dépendant des perceptions des individus concernés.

2.4. Implications sociales du harcèlement sexuel en milieu universitaire

Les conséquences auxquelles sont confrontées les victimes du harcèlement sont nombreuses et variées selon que ces victimes soient des étudiant(e)s, des enseignant(e)s ou des personnels administratifs. Dans la présente recherche, les récits concernaient avant tout les conséquences pour les étudiantes touchées. A leur niveau, il existe troistypes d'implications possibles qui sont fonction de leur attitude face à la pression de leurs enseignants : soit les étudiantes cèdent aux avances des enseignants, soit elles naviguent entre résistance et acceptation, soit elles refusent catégoriquement de se laisser-faire.

Pour ce qui est des étudiantes qui s'opposent aux pressions des enseignants, la censure qui leur est appliquée est l'échec. Selon le témoignage d'une étudiante, « une de mes amis a dû quitter le campus pour s'inscrire dans une université privée parce qu'elle refusait de céder aux avances d'un enseignant qui s'est arrangé pour qu'elle échoue malgré le bon niveau qu'elle avait ». Après des échecs répétés, le changement de faculté ou d'établissement et parfois même l'abandon des études sont autant de conséquences que subissent les étudiantes qui résistent au harcèlement sexuel de leurs enseignants. A cela s'ajoute les troubles psychosomatiques, une possible dépression nerveuse, l'anxiété, le sentiment de culpabilité, etc.

Concernant les étudiantes qui s'adonnent à des transactions sexuelles, l'analyse des données empiriques recueillies révèle qu'elles réussissent brillamment aux examens. Un étudiant soutient ce point de vue en ces termes: « quelle que soit la nature des résultats, elles sont souvent les premières à réussir avec des bourses ». Pourtant, lorsqu'il s'agit de mettre en évidence les connaissances acquises, elles en sont incapables, parce que comme le soutient un enseignant: «elles ont certes le diplôme, mais elles n'ont aucune capacité intellectuelle à faire valoir. Ainsi, nous mettons sur le marché de l'emploi des individus qui n'ont pas les compétences nécessaires pour servir efficacement leur nation ». Il convient également de préciser que les étudiantes qui s'adonnent à la sexualité transactionnelle finissent par payer indéniablement un coût social important, leur réputation étant ternie. Elles sont également exposées aux grossesses non désirées et aux maladies sexuellement transmissibles. A l'instar de ces étudiantes, il est à noter que les étudiants qui servent d'intermédiaires aux enseignants,

bénéficient aussi des faveurs de ces derniers qui n'hésitent pas à les aider à réussir aux examens.

Le personnel enseignant tout comme celui administratif qui s'adonnent au harcèlement sexuel n'est pas en marge de certaines conséquences. En effet, pour accorder des faveurs académiques aux étudiantes, certains enseignants orchestrent des fuites d'épreuves, attribuent des notes fantaisistes aux étudiantes, demandent aux étudiant(e)s de marquer leurs copies (pour les rendre identifiables), etc. Ces différentes stratégies lorsqu'elles sont découvertes par l'autorité compromettent la carrière professionnelle de leurs auteurs. Par exemple, en 2013, certains responsables de facultés et certains enseignants du milieu universitaire béninois ont été interpellés à raison de fuite d'épreuves. Les enseignants concernés ont été non seulement sanctionnés sur le plan professionnel mais aussi déshonorés sur le plan social si l'on s'en tient à l'importance de l'honneur dans la plupart des groupes sociolinguistiques du Bénin.

3. Discussion

La sexualité et le genre, en se combinant, peuvent changer la vie des individus, les faire passer du bien-être au mal-être, et parfois de la vie à la mort (Ilkharacan et Jolly 2007). Au Bénin, les discriminations de genre sont des faits fréquents qui s'observent sous plusieurs angles et dans divers milieux de vie. Les inégalités de genre font partie des facteurs de socialisation des populations du Bénin. En effet, les femmes sont considérées comme représentant le sexe faible, ce qui explique les inégalités et les violences d'ordre physique, psychologique et sexuel auquel elles sont fréquemment sujettes. Ces violences de genre subies par des femmes sont considérées comme une conséquence des inégalités structurelles et comme un instrument permettant de les maintenir (Hamel 2011). Elles englobent le harcèlement sexuel, mais cette notion est beaucoup plus réduite : habituellement lié à la sphère publique, le harcèlement sexuel qualifie un enchaînement d'agissements hostiles dont la répétition cherche à affaiblir psychologiquement la victime, dans le but d'obtenir une relation sexuelle avec cette dernière.

Concernant plus spécifiquement le harcèlement sexuel à l'université, l'existence de ces cas où la déontologie académique est ignorée dans la population et au sein de la communauté académique elle-même (Mbata Betukumesu 2005) est notoire. Il est donc légitime de s'interroger sur ces pratiques (que l'on peut qualifier de déviantes selon la norme officielle) et leurs perceptions dans cet espace universitaire qui devrait être en première instance un espace éducatif et de transmission du savoir, formant l'élite future. En effet, on pourrait penser que les universités ou d'autres institutions d'enseignement supérieur sont des lieux exempts de violence. Cependant, ces milieux ne sont pas coupés du monde social et sont traversés par des rapports de pouvoirs inégalitaires.

La triangulation des données empiriques révèle que dans le contexte universitaire béninois, le harcèlement sexuel est un phénomène réel qui prend de l'ampleur dans les établissements scolaires et universitaires. En effet, "le marchandage du corps des filles pour des notes sexuellement transmissibles est un phénomène qui prend de l'ampleur dans les universités béninoises" (Attanasso 2010 : 115). Il se manifeste par "des regards, des insinuations, des propos malsains, des propositions de rencontre, des familiarités indésirables, des plaisanteries déshonorantes, des blagues, voire des agressions sexuelles" (Miyouna 2011: 2). Les perceptions des acteurs universitaires sur ce phénomène sont pourtant variées, car pour certains enseignants le harcèlement sexuel est considéré comme une pratique "banale". Ils justifient leur point de vue par le fait que culturellement les femmes béninoises ne cèdent pas rapidement aux avances des hommes comparativement aux femmes camerounaises, gabonaises ou guinéennes par exemple. Cela expliquerait l'insistance ou les récidives dont-ils font montre dans les avances, car ils soutiennent que même lorsque les étudiantes béninoises

sont consentantes, qu'elles ne disent jamais directement "oui" de peur d'être traitées de "filles légères".

Cependant, les données de terrain ont mis à jour une perception répandue selon laquelle le harcèlement sexuel n'est pas seulement le fait d'enseignants, mais que les étudiantes y auraient leur part de responsabilité. Cette distinction entre d'un côté le harcèlement sexuel de la part des enseignants ou d'autres agents, dont les étudiantes seraient des victimes passives, et de l'autre côté, la sexualité transactionnelle où les étudiantes seraient les auteures (au lieu des victimes) ou des *agents* au sens anglais du terme a interpellé les convictions féministes des chercheuses séniors: comment se positionner face à l'idée d'une « culpabilité » des jeunes femmes face à leur supérieur hiérarchique? Mais aussi: comment éviter le piège de les considérer automatiquement comme victimes? Comment ne pas passer outre leur « agentivité » potentielle à toutes les étapes du processus de harcèlement sexuel? Ou encore: quelle interprétation donner au caractère transactionnel d'une relation sexuelle, en navigant entre des analyses qui peuvent être potentiellement diamétralement opposées? A titre d'exemple, la « transaction sexuelle » peut-être regardée selon Petit et Tchegnina (2009), d'un côté à la lumière d'un abolitionnisme tel qu'il est répandu en France qui rapprocherait de telles pratiques à des formes de marchandisation inacceptable du corps, ou alors, à l'autre extrême, vue à travers des lunettes culturalistes qui se nourrissent de l'ancrage historiques de certaines pratiques de sexualité.

Les récits collectés montrent que les situations sont variées et peuvent être évolutives dans le temps, sans parler des cas où harcèlement sexuel et sexualité transactionnelle se combinent clairement (par exemple, une « provocation » d'une étudiante à laquelle l'enseignant ne met pas fin, mais qu'il saisit comme opportunité pour rechercher une relation sexuelle, contre la promesse d'avantages qui peuvent être liés à l'université ou prendre la forme de cadeaux ou d'argent). Le constat de la forte complexité des réalités s'impose nettement.

Les recherches de Parkes et Unterhalter (2015) ont montré par ailleurs que le recours à une sexualité transactionnelle se fait souvent en l'absence d'autres alternatives: une étudiante dont les parents disposent de moyens pour lui payer des cours de soutien n'a pas besoin de se tourner vers de telles pratiques pour réussir ses études; quand la famille a des moyens pour financer la poursuite des études, l'obtention d'une bourse n'a pas une importance cruciale pour l'étudiante en question, etc.

Dans une toute autre perspective, il convient de préciser que certains enseignants s'adonnent au harcèlement sexuel par mimétisme. Dans ce sens, Eller (2016) cite le témoignage d'un universitaire béninois qui se fait taquiner par ses pairs pour sa prétendue impuissance parce qu'il ne veut pas avoir des rapports sexuels avec des étudiantes. Ces divergences dans les discours montrent la sensibilité de ce sujet qui peut être abordé de différentes manières, entre autre en mode « *politiquement correcte* », notamment dans le contexte d'un entretien de recherche. Dans des contextes plus informels et notamment entre hommes, le discours se situe plutôt dans un registre qui valorise la virilité masculine et emprunte des stéréotypes sexistes très ancrés. Cet aspect fait partie des exemples qui illustrent la difficulté à mener des recherches sur un sujet sensible comme le harcèlement sexuel à l'université.²

Enfin, l'option que les victimes d'harcèlement sexuel puissent porter plainte contre leur agresseur n'a pas été évoqué par les répondant(e)s. Il s'avère que la loi N°2006-19 du 5 septembre 2006 sur la répression du harcèlement sexuel est très peu connue en milieu universitaire au Bénin. Les réponses indiquent aussi que le recours à la loi n'est pas une option envisageable, les plaignantes potentielles craignant souvent le coût social trop lourd de la mise sur scène publique qu'un dépôt de plainte représenterait pour elles.

² Voir l'article des mêmes auteures (à paraître), *Mesurer le harcèlement sexuel à l'université – réflexions à partir d'une étude exploratoire sur ce sujet sensible en milieu universitaire (Bénin)*

Conclusion

Cette recherche a permis d'une part d'esquisser les perceptions que les parties prenantes du milieu universitaire béninois ont du harcèlement sexuel et d'autre part, d'examiner les différentes formes que revêt le phénomène, ainsi que ses conséquences. En effet, il apparaît que le harcèlement sexuel en milieu universitaire est clairement d'actualité au Bénin. Son existence est reconnue par près d'un tiers des répondants, mais il est perçu comme un phénomène banal par certains enseignants. La perception de ces derniers témoigne de la persistance du système patriarcal qui régit la société béninoise et reproduit les inégalités liées au genre, maintenant les femmes au rang des cadets sociaux disposant toutefois de « charmes dangereuses » pour le prétendu « sexe fort ». Par ailleurs, il ressort que le harcèlement sexuel est un phénomène dynamique qui revêt des formes variées. S'il est vrai que le harcèlement sexuel avec sa composante abus de pouvoir est mis en œuvre par les enseignants et autres acteurs universitaires, il n'en demeure pas moins que certains de ces derniers se disent aussi « harcelés » par des étudiantes à travers leur habillement et des soi-disant « tentatives de séduction » employées selon leurs dires sciemment par les étudiantes pour obtenir des faveurs (notes, bourses, argent, cadeaux...). La qualification de ces actes comme harcèlement souligne qu'implicitement, la sexualité masculine est considérée comme difficilement contrôlable par les hommes, même les plus instruits, comme le sont les enseignants d'université. L'existence de tels actes de sexualité transactionnelle sont aussi relatés et condamnés par des étudiantes et étudiants, mais aucune des répondantes n'a admis de s'y être adonnée personnellement, ce qui rend difficile de tirer des conclusions fiables, tant les « rumeurs » en la matière foisonnent. Selon ces récits sur des tiers, ce phénomène permet aux étudiantes « harceleuses » certes de réussir avec de bonnes notes et des bourses d'études, mais il contribuerait à mettre sur le marché de l'emploi des diplômées qui ne possèderaient pas les compétences prétendues, jetant au passage un doute sur les raisons réelles des réussites universitaires de toutes les étudiantes de sexe féminin. Ce mécanisme montre comment l'augmentation du taux de féminisation des études supérieures entraîne aussi des effets qui reproduisent les stéréotypes et inégalités de genre plus que de les atténuer.

Références bibliographiques

- ATTANASSO M-O., 2010, *Prestation efficace des services publics de l'éducation*. Une étude de l'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for West Africa, 152p.
- BLUMER, H., 1969, *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, New Jersey, Prentice Hall, 263p.
- DE QUEIROZ J-M, ZIOLKOVSKI M, 1994, *L'interactionnisme symbolique*, PUR, pp.31.
- ELLER, A. 2016, « Transactional sex and sexual harassment between professors and students at an urban university in Benin », in *Culture, Health & Sexuality*, Taylor & Francis Online, 14 p. (DOI:10.1080/13691058.2015.1123295). Consulté le 12 mai 2015.
- HAMEL, C., 2008, « Le traitement du harcèlement sexuel et des discriminations à l'université. La France n'est toujours pas en conformité avec le droit européen ! », *Mouvements*, vol. 3 (n° 55-56), pp. 34-45.
- HAMEL, C., 2011, *Enquête VIRAGE. Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes, Descriptif du projet d'enquête*, Paris, INED (http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/21423/document_travail_2014_212_genre_violence.fr.pdf). Consulté le 12 août 2015.

- ILKKARACAN P. et JOLLY 2007, *Genre et sexualité : Panorama*, Bridge, Institute of Development Studies, 57p.
- LE MAGUERESSE, C., 2014, « La reconnaissance législative et jurisprudentielle du harcèlement sexuel, une victoire féministe ? (1992-2012) », *Cahiers du Genre*, vol. 2 (n° 57), pp. 115-138.
- LEACH, V. et MITCHELL, C., 2006, « Combating gender violence in and around schools », *Trentham Books*, pp. 23-30.
- Loi N°2006-19 du 5 septembre 2006 portant *Répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin*.
- MBATA BETUKUMESU MANGU, A., 2005, *Université et Libertés Académiques en République Démocratique du Congo*, Edition des livres du CODESRIA, 220 p.
- Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, 2009, *Rapport sur les violences faites aux femmes au Bénin*, 219 p.
- MIYOULA, P. R., 2011, *Le harcèlement en milieu universitaire : cas de l'Université Marien Ngouabi au Congo Brazzaville*, 6^{ème} Conférence Internationale sur la Population Africaine, Ouagadougou, 22p.
- PARKES, J. et UNTERHALTER 2015, « Hope and history, Education engagements with poverty, inequality and gender violence », in Parkes J., *Gender Violence in Poverty Contexts, The educational challenge*, Routledge, London, pp. 11-29.
- PETIT, V. et TCHETGNIA, L., 2009, « Les enjeux de la sexualité transactionnelle pré-maritale en milieu urbain camerounais », *Autrepart* Vol. 1, N° 49, pp. 205-222. (www.cairn.info/revue-autrepart-2009-1-page-205.htm. DOI : 10.3917/autr.049.0205.). Consulté le 12 août 2015.